
ICANN70 | Forum virtuel de la communauté – Rédaction du communiqué du GAC ICANN70 (3 sur 5)
Mercredi 24 mars 2021 – 16h30 à 17h30 EST

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bonjour. Merci Gulten. J’espère que tout le monde est bien dans la salle. Nous allons reprendre nos délibérations. Nous avons beaucoup avancé au cours des deux séances précédentes, donc je pense que nous serons bien placés d’ici demain pour pouvoir travailler là où cela sera nécessaire.

Dites-moi si de nouveaux textes ont été ajoutés. Fabien, oui.

FABIEN BETREMIEUX : On a ici surligné les trois parties pour lesquelles nous avons identifié des discussions complètes. Le nouveau texte devrait être partagé pour ces sections. Vous avez ici le numéro 5, des sujets d’importance pour le GAC, données d’enregistrement et noms de domaine. Et dans l’avis de consensus du GAC au Conseil d’Administration, on a les séries ultérieures de nouveaux gTLD en conformité avec nos déclarations. Le texte est toujours en train d’être rédigé là-dessus, donc il se pourrait que l’on doive mettre à jour ces parties-là – c’est sans doute le cas – et qu’on doive revenir dessus.

Pour ce qui est de celui des avis précédents du GAC, il pourrait y avoir d’autres textes qui soient envoyés, je ne suis pas sûr. Mais il reste un sujet à discuter dans la partie des sujets d’importance pour le GAC, procédures ultérieures pour de nouveaux gTLD. Dans une des parties

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

clés qui porte sur l'utilisation malveillante du DNS et des nouvelles séries, il nous restait une partie du texte à aborder.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Fabien.

Je vois qu'Olivier lève la main. Olivier, vous avez des mises à jour de la part de la Commission européenne ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Fabien, on ne savait pas si on pouvait directement télécharger un texte. On a une proposition pour la partie numéro 5 qu'on vous a envoyée par courriel. Peut-être que vous pourrez l'ajouter ici au document Google pour que l'on puisse en discuter.

FABIEN BETREMIEUX : Normalement, vous devriez pouvoir ajouter le texte vous-même, mais je vais aller le chercher dans le courriel.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier.

Voyons ce que nous avons à l'écran en ce moment. La phrase dit : « Il est nécessaire de considérer si la mise en œuvre de séries ultérieures de nouveaux gTLD pourrait se faire avant que la question soit abordée par la communauté de l'ICANN. » On était coincés ici. On ne savait pas

s'il fallait avoir une formule un peu moins directe ou plutôt s'il fallait que l'on soit en conformité avec ce que l'on avait avant, si on devait s'adapter aux circonstances changeantes ou autre. On n'avait pas pu se mettre d'accord là-dessus. J'espère qu'on pourra trouver une solution qui soit mutuellement acceptable.

La Russie sur le chat dit qu'elle soutient le texte qui a été ajouté à la partie de l'utilisation malveillante. Je pensais qu'en fait la question portait sur le changement de la rédaction, de reformuler la question. Le texte est là. Oui, la Russie, si vous souhaitez intervenir, allez-y.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Pardon, j'allais le faire avec ce même texte un peu plus tard. Vous vous souviendrez que j'avais envoyé une phrase du DoH et DoT, donc ce n'était pas une correction au niveau de la formulation. On en a discuté avec mes collègues mais d'après ce que je vois, le communiqué ne sera pas finalisé avant demain. Donc on voulait ajouter quelques phrases, ce n'est pas tout simplement des modifications par rapport à la rédaction.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci de nous mettre en garde.

On a un nouveau texte pour la partie de l'utilisation malveillante du DNS. Kavouss n'est pas dans la salle me semble-t-il, alors gardons le paragraphe antérieur pour qu'il puisse voir les deux et considérer s'il est d'accord.

« Les membres du GAC soutiennent la mise en œuvre de nouvelles technologies pour l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Cependant, certaines de ces technologies telles que le DNS sur HTTPS (DoH) ou le DNS sur TLS (DoT) vont à l'encontre des intérêts publics liés à la protection des enfants en ligne, au blocage de ressources qui contiennent du contenu illégal ou endommageant, les sites d'hameçonnage ou autres. Les membres du GAC manifestent leurs préoccupations vis-à-vis du DoH, de la mise en œuvre du DoT et ont pour intention de continuer à étudier et à analyser les menaces et les risques que posent les technologies de chiffrement du DNS. »

Y a-t-il des réactions par rapport à ce texte ? La France, allez-y.

FRANCE :

Merci Manal.

Je voulais juste faire un petit commentaire sans vidéo et en anglais. Je promets que je ne vais pas parler en français non plus.

C'était pour remercier [inaudible] pour la proposition. Toutefois, je crains que la formulation puisse être un peu trop forte. Le GAC, comme d'autres groupes de parties prenantes, même à l'ICANN, en est toujours au début de son parcours de considération de ces sujets et du débat entre DoH, DoT et d'autres protocoles similaires. Le texte que vous proposez, je trouve, avance un peu trop dans un seul sens.

Comme je l'ai dit avant lorsqu'on parlait de la question du DoH, nous en France, nous sommes parfaitement conscients des dangers de ces

protocoles, mais nous avons pour but d’être prudents. Et en même temps, nous croyons que cela pourrait comporter des avantages, surtout pour les utilisateurs individuels et pour leur sécurité qui fait également partie de la cybersécurité mondiale.

On voudrait sans doute que le texte que vous proposez soit un peu moins tranchant, qu’il soit adouci et cela pourrait se faire. Nous proposons d’y travailler avec d’autres membres du GAC tout de suite. Mais nous croyons que c’est un peu trop fort.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vincent.

Olivier lève la main également, la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Je veux manifester mon appui pour les propos de la France. Je trouve que la formulation devrait être moins tranchante, plus exploratrice et plus équilibrée. Elle devrait également reconnaître les avantages que comportent ces nouvelles technologies au niveau de l’augmentation de la sécurité et de la vie privée des utilisateurs finaux tel que cela nous a été expliqué aujourd’hui lors de la séance sur l’utilisation malveillante du DNS.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Olivier.

Je suis d'accord pour dire que peut-être la dernière phrase devrait dire : « Les membres du GAC ont l'intention de continuer à étudier et à analyser les avantages et les désavantages que présentent les technologies de chiffrement du DNS. »

Je pense que cela n'avancerait pas une position du GAC sur la question ; cela ne ferait que souligner nos intentions de continuer à examiner la question qui était ce que disait la Russie. Je n'ai pas pensé à une formulation différente pour la première phrase pour l'instant.

Olivier, est-ce une nouvelle main ? Ce ne l'est pas, d'accord.

Croyez-vous qu'on pourrait essayer de trouver un texte qui soit un peu plus équilibré ? Je regarde ici le chat. Les États-Unis disent : « Le GAC n'a pas discuté de cette question. » Vous levez la main, alors vous pouvez prendre la parole si vous le souhaitez.

ÉTATS-UNIS :

Merci, présidente.

Oui, je voulais appuyer ce qu'a dit la France et ce qu'a dit la Commission européenne également. Je ne suis pas moi non plus complètement sûre que cela corresponde à la mission de l'ICANN. Donc je pense qu'on devrait plutôt se concentrer sur l'effet ici. Et il faudrait que l'on indique que nous avons reçu une séance d'information très enrichissante à ce sujet.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci les États-Unis. Je n'en avais pas entendu parler avant. Je me demande si cela ne devrait peut-être pas appartenir à la partie des rapports qui nous ont été présentés au cours de nos réunions. Je suis flexible sur la question de toute façon. Si les collègues du GAC considèrent qu'il est plus approprié de le garder ici, pas de problème, mais il faut effectivement que l'on reformule le texte. Si vous avez des suggestions. « Les membres du GAC soutiennent la mise en œuvre de nouvelles technologies pour l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. » Est-ce que c'est une hypothèse que l'on peut transmettre ?

Je vois que les États-Unis disent sur le chat : « Nous sommes d'accord pour que ce paragraphe soit déplacé à la partie des rapports. » La Russie, êtes-vous d'accord ?

À ce moment-là, on pourrait dire qu'il y a eu une présentation très informative illustrant les avantages de ces technologies et qu'en dépit de ces atouts, il y a des difficultés et que le GAC continuera à étudier et à analyser la question. Cela vous convient-il ? Je vois que la Russie le confirme sur le chat.

Fabien, vous levez la main. Allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Pardon, j'étais en train de travailler sur une autre partie du texte. Est-ce que vous pourriez me confirmer alors où ce paragraphe devrait être déplacé ? C'est dans la partie des rapports ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Je pense que c'est là qu'on a reçu... C'était lié à la séance sur l'utilisation malveillante du DNS et organisé par le PSWG, donc je pense que c'est le bon endroit où mettre ce paragraphe. Vous allez le faire tout de suite ou devrait-on regarder autre chose ?

FABIEN BETREMIEUX : Manal, si vous me permettez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Je sais qu'il y a des membres du PSWG qui sont en train de rédiger un texte pour cette partie. Est-ce que vous voulez que je communique avec eux pour leur faire savoir que ce texte devrait faire partie de ce qu'ils vont proposer ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, s'il vous plaît, pour voir si cela devrait être inclus dans leur texte ou ajouté en tant que paragraphe séparé ; ce serait très bien.

FABIEN BETREMIEUX : Très bien. Je ferai cela et je vous ferai savoir dès qu'on aura le texte proposé dans sa version finale.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je suggèrerais que l'on commence par dire : « Le GAC a reçu une présentation informative de la part de... » Je ne sais pas très bien comment expliquer qui étaient les experts de ce panel. Mais il s'agissait en tout cas d'une présentation informative au sein du DNS sur HTTPS. Donc soulignons les avantages en termes de protection de la vie privée et de sécurité. On peut peut-être mettre un point. Et ensuite, « cependant » et ensuite, on essaie de formuler quelque chose sur les risques et les enjeux et on essaie d'indiquer peut-être dans la dernière phrase que le GAC a l'intention de continuer. Donc le GAC et ensuite, on efface le reste, donc « Le GAC a l'intention de continuer d'étudier... »

Est-ce que ceci fonctionne pour tout le monde ? Est-ce que vous avez d'autres choses à dire sur le cadre à remplir ? Vincent, la France, allez-y.

FRANCE : Oui, merci beaucoup Manal et merci en particulier pour ces premiers changements que vous avez proposés. Ce sont d'excellentes idées. Tout se transforme très rapidement sous nos yeux. Un ou deux commentaires supplémentaires.

Je ne pense pas qu'il faille inclure une liste décrivant éventuellement l'intérêt public comme quoi il pourrait être mis en danger. Je crois que pour trouver l'équilibre entre les menaces et les avantages, il n'est pas nécessaire de mettre toute une liste des menaces et il n'est pas nécessaire non plus de mettre une liste de tous les avantages éventuels. Si on fait les deux, je crois que cela va devenir complexe et

long. Donc on pourrait peut-être éliminer les exemples qui ont été proposés tout à l'heure. C'est pertinent, mais il me semble que pour l'instant, les commentaires sur cette question doivent rester d'ordre général.

Donc voilà, c'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Vincent.

Je vois les États-Unis, la Russie. Donc la proposition, c'est de dire simplement : « Cependant, le GAC note les risques et les enjeux qui accompagnent les nouvelles technologies » sans mettre une liste de ces risques et de ces enjeux si j'ai bien compris. Mais Susan, allez-y.

ÉTATS-UNIS :

Merci madame la présidente.

Donc je fais le suivi sur le commentaire de notre collègue de la France et je suis d'accord. Certes, noter les risques et les enjeux des nouvelles technologies en général, cela pourrait être permissible. Je note aussi que nous avons reçu des informations d'un panel d'experts, donc nous ne sommes pas vraiment au clair et nous ne savons pas si cette question est vraiment résolue. Donc nous préférons nous concentrer tout simplement sur le fait que nous avons reçu des informations d'experts là-dessus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci aux États-Unis.

La Russie.

FÉDÉRATION DE RUSSIE : Tout d'abord, je souhaite remercier Vincent qui a appuyé l'idée de mentionner cette question.

Mais par ailleurs, oui, cette phrase n'est pas forcément la même formulation et c'est pour cette raison que j'avais tout à l'heure dit qu'il vaudrait mieux ajouter les risques demain parce que mon idée, c'était d'en parler avec mes collègues et de préparer une meilleure formulation.

Je suis d'accord par rapport à cette liste sur les domaines d'intérêt public qui pourraient être impactés par les technologies, le blocage des ressources avec contenu juridique, etc. Mais en ce qui me concerne, je ne suis pas vraiment à l'aise avec cette liste non plus parce que si ce n'est pas une liste complète, on ne peut pas l'ajouter. Et la raison pour laquelle je l'avais incluse dans ma phrase, c'est que je souhaitais montrer des exemples de ces différents domaines. Parce que lorsqu'on utilise des mots génériques comme l'intérêt public, cela ne veut rien dire pour ceux qui ne comprennent pas réellement le détail de la technologie et les répercussions de l'utilisation de cette technologie. Donc peut-être – et vous me direz si je me trompe chez collègues – qu'on pourrait enlever la liste. Comme je le disais, elle n'est pas exhaustive, elle n'est pas équilibrée non plus. Et on pourrait peut-être mentionner l'intérêt public.

Attendez, l'intérêt public posé par le chiffrement, donc je crois que la clé, c'est le chiffrement du DNS. Ensuite, s'il y a ce problème-là, ce sera grave pour les organismes d'application de la loi, etc., donc ceci est très important pour les pays, pour les gouvernements. Donc de ne pas le mentionner du tout, je pense que cela est problématique. Donc « l'intérêt public une fois impacté par le chiffrement du DNS », quelque chose comme cela. Par rapport à la liste, on peut l'enlever, c'est vrai, mais si on procède de cette manière, il faut clarifier, donc « en cas d'impact de chiffrement de DNS ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup la Russie.

Laureen, vous avez la main levée, allez-y.

LAUREEN KAPIN :

Peut-être qu'on pourrait – et peut-être qu'Olivier serait d'accord également – je ne sais pas si c'est dans le communiqué, mais en principe, nous avons un point du PSWG sur ces activités au sein du groupe de travail et nous avons déjà fait référence au fait qu'on avait eu une réunion d'information là-dessus. Donc peut-être que cela suffirait.

Par rapport au point d'ordre général qu'a soulevé la Russie, il me semble que nos discussions sur l'utilisation malveillante du DNS ainsi que les deux facettes de la protection de la vie privée, donc masquer les données d'enregistrement du DNS, ceci est en parallèle. Et je pense qu'il faudrait davantage réfléchir au lien qui existe avec ces

technologies de chiffrement. Donc je ne suis pas sûre que ce soit approprié pour une déclaration maintenant. Toutes les technologies ont leurs points positifs et leurs points négatifs ; ceci est évident dans les sites des médias, etc. Mais dans le contexte de l'ICANN et au sein du GAC, peut-être que cette question doit être débattue davantage et davantage prise en considération au niveau du GAC et cela, nous n'avons pas encore pu le faire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen.

Je vais essayer une formulation et si ce n'est pas acceptable, je pense qu'il faudra passer à autre chose. Alors, est-ce qu'on pourrait dire : « Le GAC a reçu une présentation d'information par un panel d'experts sur le DNS sur HTTPS. » Et ensuite, on passe directement à la phrase suivante et on dit : « Le GAC a l'intention de continuer de suivre les technologies émergentes en surveillant l'intérêt public » par exemple.

Est-ce que ceci convient à tout le monde ? Sinon, je retire cette proposition et on attend le texte du PSWG et on voit après. La Russie.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Je ne suis pas d'accord. Je l'ai mentionné dans le chat. Oui, nous avons eu une présentation très utile, merci beaucoup. Mais nous avons également eu un débat et pendant le débat, nous avons exprimé nos préoccupations. Je comprends bien que tous les membres du GAC ne sont pas d'accord avec notre vision et que tout le monde ne considère pas le DoH comme une mesure. Mais pour

certaines membres du GAC, je me souviens en tout cas des discussions avec Kavouss par rapport à cette phrase « Les membres du GAC... » ou « Certains membres du GAC... » Parfois, on ne peut pas avoir un positionnement de tout le monde, donc on pourrait peut-être changer et mettre « Certains membres du GAC », donc « les préoccupations de certains membres du GAC ».

Cela a été appuyé par certains membres qui avaient mentionné des risques. En tout cas, c'est ce dont je me souviens. Il y avait Vincent, il y avait Nigel, c'était une discussion, ce n'était pas seulement une présentation.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci la Russie. Je ne pense pas que cela pose problème de faire référence au débat. Je crois que le problème, c'est de donner des points de vue. Donc vous proposez de dire que « certains membres ».

Et je vois que la main de Susan est levée. Donc Susan, allez-y.

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente.

Par rapport à la notion comme quoi il y aura eu une discussion du GAC sur le DoH, je ne suis pas tout à fait d'accord. Si on regarde l'ordre du jour qui a été publié et nous avons tous participé ces derniers jours, nous savons que le GAC a traité différentes questions, surtout l'utilisation malveillante du DNS et les procédures ultérieures.

Nous avons effectivement reçu ou entendu une présentation intéressante sur le DoH. Il y a eu un petit temps pour des questions et réponses, mais je ne suis pas d'accord pour dire que le GAC a eu une discussion réellement ou même une discussion d'ordre général sur le DoH. Et je m'interroge sur le fait que ce n'est pas forcément dans le cadre de la mission. Vous avez parlé des nouvelles technologies et même si j'apprécie les contributions de notre collègue de la Russie, je ne suis pas d'accord.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Susan.

La France demande la parole. Allez-y.

FRANCE : Merci Manal. Vincent Guillard.

Je suis d'accord avec ce que vient de dire Susan. Le GAC n'a pas vraiment discuté de la question. Il y a eu des réactions immédiates à la présentation et aux informations qui étaient très intéressante, mais ce n'était pas vraiment une discussion du GAC comme tel. Et c'est pourquoi il faut que l'on soit prudents, comme par exemple maintenant. On commence à peine à s'informer de ce sujet et je ne pense pas que l'on doive s'orienter dans un sens ou dans l'autre un peu trop précocement.

Je sens que notre texte à ce sujet devrait être plutôt factuel, expliquer les différents moments, que d’abord on a reçu des présentations et des informations qui étaient très positives, que nous sommes optimistes vis-à-vis du DoH mais qu’il y a certains membres du GAC, tel que proposé, qui ont réagi en soulevant les menaces potentielles suivant les protocoles dont parlait la Russie et que par conséquent, le GAC a pour intention d’examiner la question davantage au niveau de menaces et des atouts potentiels.

Je pense que c’est une structure qui pourrait nous aider à avancer et à trouver une solution qui soit acceptable pour tous.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci la France pour cette proposition constructive.

Est-ce que cela serait acceptable pour les États-Unis et pour la Russie ?
Oui, la Russie.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Oui. Aux fins des compromis, oui, nous sommes d’accord. Vincent, c’est acceptable si vous dites en ces trois étapes : nous avons reçu des informations intéressantes, on est d’accord ; en réaction, certains membres ont évoqué des préoccupations, oui ; et le résultat qui est que le GAC continuer à examiner et analyser les menaces et les risques que pose la technologie de chiffrement amélioré. Oui, cela peut marcher et c’est acceptable pour nous.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci la Russie.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente.

Quant à la formulation, nous sommes d'accord avec la proposition constructive de la France ; merci Vincent. Nous préférons la proposition précédente de la présidence pour ces trois dernières phrases disant que le GAC a pour but de continuer à faire le suivi des nouvelles technologies toujours en étant attentif à l'intérêt public.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors formulation finale à l'écran. Y a-t-il des commentaires, des réactions ? Merci la France. Votre suggestion était très utile. Je pense que nous pouvons maintenant supprimer le texte qui était biffé. On aura un texte propre. Mais je vois avant que la Russie demande la parole.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Oui, je voulais juste savoir pourquoi il y a des parties du texte qui sont entre crochets.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Non, je pense que c'était tout simplement une question de trouver les bons mots. Fabien, si on pouvait supprimer les crochets ? Merci. Voilà les crochets. Et vous supprimez le texte qui était barré, oui. Excellent.

Chris puis la Russie. Chris.

ROYAUME-UNI :

Merci Manal.

J'ai une question rapide concernant la procédure. Il s'agit plutôt d'une mise à jour du GAC sur un sujet qui a été présenté par le PSWG. Normalement, c'est là que le PSWG présente des mises à jour. Voilà pourquoi je voulais savoir si cela devrait appartenir aux sujets d'importance pour le GAC ou à une autre section. C'est juste une question. Si vous croyez que c'est plutôt ici que cela devrait rester, aucun problème.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : On vient de le déplacer des sujets d'importance pour le GAC. On essaie toujours de trouver quel serait le bon endroit pour insérer ce texte. À la base, la Russie proposait de l'inclure dans la section concernant l'utilisation malveillante du DNS sous la section des sujets d'importance pour le GAC. Mais après, on s'est dit qu'il était peut-être plus raisonnable de l'avoir ici. Pourtant, si vous croyez qu'il y a un meilleur endroit où le mettre, faites-le-nous savoir.

La Russie lève la main. Allez-y.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Petit commentaire.

« En réaction, certains membres ont soulevé des préoccupations... » À mon avis, la phrase manque de quelque chose. Il semblerait qu'il manque une explication ou un fondement, un peu plus d'informations, vous voyez. Mais si pour les autres membres pensent qu'elle est acceptable, peut-être qu'on pourrait dire « des préoccupations liées à ces technologies » ou quelque chose de moins déterminant si vous voulez. Mais je pense qu'il faudrait que l'on clarifie quelles étaient ces préoccupations, quelles sont ces préoccupations qu'ont les membres.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc vous suggérez que l'on écrive « préoccupations liées à ces technologies » ?

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Oui, si cela est acceptable pour tous les membres. Ou peut-être « de la mise en œuvre de ces technologies », « des préoccupations liées à la mise en œuvre de ces technologies ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous avez bien dit « des préoccupations liées à ces technologies ou à la mise en œuvre de ces technologies ».

Y a-t-il des réactions, des commentaires ? Tout le monde est d'accord ? La France, pas d'opposition.

Je pense que nous avons bien un texte achevé. La Commission européenne et les États-Unis disent être d'accord pour que ce texte

reste ici dans la section du PSWG. Donc Chris, j'espère que vous serez d'accord vous-même.

On pourrait essayer de voir quelles sont les autres parties qu'il nous reste à aborder. On n'a plus tellement de temps. Il nous reste une vingtaine de minutes, n'est-ce pas ? Le temps file.

Alors, commençons à voir la partie d'avis du GAC au Conseil d'Administration. Y a-t-il quelque chose que l'on puisse conclure maintenant ? Données d'enregistrement de noms de domaine, déclaration de la minorité du GAC au sujet du rapport final de l'étape du EPDP. Le texte dit : « L'étape 2 du EPDP est un pas en avant, mais le GAC a toujours des préoccupations graves au sujet de certaines recommandations et certaines lacunes dans le rapport final de l'étape 2 du EPDP relatif au données d'enregistrement de gTLD tel que cela est déclaré dans la déclaration de minorité du GAC du 24 août 2020 sous réserve de la traduction officielle. Le GAC conseille au Conseil d'Administration de considérer en profondeur la déclaration de la minorité du GAC et les options disponibles pour répondre aux préoccupations de politique publique y expliquées. »

Comme Jorge le disait, « Le GAC note également que l'ODP pourrait aider le Conseil d'Administration à se focaliser sur certaines des difficultés pratiques de mise en œuvre, en particulier celles qui impliquent une attribution de coûts. » Il nous manque une partie ici. Donc oui, on disait là qu'on va le remplacer par « The GAC » si les rapporteurs sont d'accord. C'est ce que disait Jorge plus tôt.

Et dans les fondements, on dit : « Dans sa déclaration de la minorité du GAC, le GAC fournit des contributions concernant ces préoccupations de politique publique relatives à la manière dont les recommandations contenues dans le rapport final de l'étape 2 du EPDP relatif aux données d'enregistrement de gTLD [deux points] : 1) conclut à présent avec un système de divulgation fragmenté et non pas centralisé ; 2) ne contient pas actuellement des normes applicables pour réviser les décisions de divulgation ; 3) ne répond pas suffisamment aux inquiétudes de protection des consommateurs et de confiance des consommateurs ; 4) ne contient pas à présent des mécanismes fiables pour permettre au système normalisé d'accès et de divulgation d'évoluer en réponse à une clarté juridique accrue ; et 5) pourrait imposer des conditions financières qui présentent un risque pour avoir un SSAD qui implique des coûts disproportionnés pour les utilisateurs, y compris ceux qui identifient et agissent sur des menaces à la cybersécurité.

Le GAC est d'avis que certaines recommandations clés et des sujets non abordés dans le rapport final de l'étape 2 du EPDP consacré aux données d'enregistrement de gTLD exigent davantage de travail que le Conseil d'Administration devrait évaluer pour savoir comment mieux y répondre. Le GAC s'attend à des échanges continus avec le Conseil d'Administration et avec la communauté par rapport à ces importants sujets. »

Alors, voyons s'il y a des commentaires sur ce texte qui a été proposé pour l'avis ou pour les fondements. La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal pour avoir lu le texte.

Ici, l'idée est vraiment d'élever la déclaration de la minorité du GAC pour en faire un avis parce que la déclaration de la minorité du GAC que nous avons envoyée l'été dernier a été remise à la GNSO, la GNSO l'a prise en considération et a décidé de transmettre cet avis dans ses recommandations finales au Conseil d'Administration.

Mais si on le laisse comme tel, les points d'importance qui étaient soulevés dans cette déclaration de la minorité pourraient ne pas être pris en considération lors des prochaines étapes du processus. Il serait donc véritablement souhaitable que tout ce qui apparaît ici dans la partie des fondements soit pris en compte dans les prochaines étapes du processus, à commencer par son examen au sein du Conseil d'Administration. C'est quelque chose de minime. Nous conseillons au Conseil d'Administration de considérer la déclaration de la minorité du GAC. C'est tout. Les fondements quant à eux ont été pris de la déclaration de la minorité elle-même ; nous n'avons rien rerédigé. L'idée est vraiment d'insister sur les contenus de la déclaration de la minorité du GAC. C'est tout. Voilà l'idée de cette proposition.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc désolée Olivier, vous proposez que les cinq points passent du fondement à l'avis ?

FRANCE : Non, pas du tout. Je mentionnais simplement que nous n’avons pas rerédigé ces cinq points. Ce sont en fait des points que nous avons copié-collé de la déclaration de la minorité.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D’accord, compris.

Donc y a-t-il des commentaires par rapport à ce texte tel que nous le voyons à l’écran ? Je ne vois personne, donc je pense que cela va pour cette partie.

Fabien, avec votre aide.

FABIEN BETREMIEUX : Nous avons également le point de vue de la Commission et du groupe de rédacteurs sur les questions d’importance, pas sur le même sujet mais dans le même domaine, sur les mêmes questions. Donc là, nous sommes au point 5. Là, nous avons une partie qui est nouvelle.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Fabien.

Donc ce nouveau texte, les données d’enregistrement de noms de domaine, mise en œuvre et exactitude de la phase 1 du EPDP. Le EPDP phase 2A évoque des questions importantes, pertinentes pour un système de noms de domaine qui fonctionne correctement. Par exemple, les données suggèrent que seulement 11,5 % des domaines pourraient appartenir aux personnes physiques qui sont sujettes au

RGPD alors que les coordonnées de 57,3 % de tous les domaines ont été expurgées. Ces données suggèrent qu'un ensemble bien supérieur de données d'enregistrement a été expurgé comparé à ce qui est requis par les lois de protection des données.

Le GAC répète, conformément au communiqué de San Juan, que les données des personnes physiques et morales doivent être distinguées les unes des autres et que l'accès public aux données d'enregistrement des personnes non physiques, des entités juridiques, doit être restauré. Le GAC croit que ceci aiderait à restaurer l'utilité du RDS en rendant accessible un grand ensemble de données d'enregistrement non personnelles.

En prenant en considération ce qui précède, le GAC soutient la poursuite de la phase 2 du EPDP et souhaite en particulier traiter de la question de distinguer entre les entités morales et physiques.»

Ensuite, pour l'exactitude : « Le GAC demeure préoccupé par rapport à l'absence de toute recommandation sur le sujet de l'exactitude dans le rapport final de la phase 2 du EPDP. Le GAC souhaite répéter conformément à sa déclaration de minorité des recommandations sur les données d'enregistrement du EPDP phase 2 que l'exactitude des données d'enregistrement des noms de domaine est fondamentale, à la fois pour le RGPD et pour un DNS sûr et résilient. Le RGPD ainsi que d'autres lois sur les données et le contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement de l'ICANN requièrent l'exactitude des données et

cette exactitude est critique à la mission de l'ICANN pour assurer la sécurité, la stabilité, la fiabilité et la résilience du DNS. »

UN petit peu plus loin : « L'enregistrement est également un outil essentiel... » Je pense qu'il faut enlever un mot ici, donc « ... essentiel pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Le récent rapport SSR2 recommande la surveillance de l'applicabilité des obligations contractuelles des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre par rapport à l'exactitude des données. Le GAC note le document d'ICANN Org sur l'exactitude du 26 février et attend donc de recevoir le suivi du conseil de la GNSO. Le GAC a hâte de contribuer au travail de cadrage sur l'exactitude qui est essentiel pour avancer sur cette question. Le GAC met l'accent entre temps, en attendant le lancement de l'exercice de cadrage et autre travail, sur les politiques éventuellement subséquentes que la conformité de l'ICANN devra assurer l'applicabilité des dispositions contractuelles existantes pertinentes à l'exactitude des données d'enregistrement des noms de domaine. »

Ensuite, dans la partie suivante, nouveau texte : « Le GAC note dans son avis précédent inclus dans l'avis de Montréal en ce qui concerne la phase 1 et la demande d'un calendrier réaliste et détaillé, le GAC observe que l'IRT phase 1 se poursuit sans que le calendrier actuel ne soit publié et sans étapes.

Le GAC note également la continuation du travail aux différentes phases de ce EPDP, y compris la phase de conception opérationnelle et a exprimé pendant la réunion avec le Conseil d'Administration la

demande d'un emploi du temps mis à jour et actuel publié pour les éléments qui sont du ressort d'ICANN Org. »

Donc après cette lecture rapide, je vous redemande s'il y a des commentaires ? Et commençons donc par la première section sur le EPDP phase 2A. Y a-t-il des commentaires ? Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe sur l'exactitude ? Je n'en vois pas.

Alors mise en œuvre des politiques, des commentaires là-dessus, sur ce paragraphe sur la mise en œuvre des politiques ? Donc j'ai une question, mais il y avait quand même pour moi un problème, je trouvais que c'était mal formulé. Mais Nigel, allez-y, vous avez la main levée.

ROYAUME-UNI :

En ce qui concerne la mise en œuvre des politiques, effectivement, l'avis précédent du GAC dans le cadre de l'avis de Montréal, oui, par rapport à la phase 1 et ce calendrier qu'on demande. « Le GAC peut-être observe avec inquiétudes » ou « Le GAC a certaines préoccupations par rapport à l'IRT phase 1 qui continue son travail sans avoir publié de calendrier. » C'est plus qu'observer, je pense.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je crois que le problème, c'est le mot « and ». Peut-être que si on enlève tout simplement le mot « and », dites-moi si c'est plus clair puisque vous êtes de langue anglaise. Donc « Le GAC observe que l'IRT phase 1 se poursuit sans calendrier publié et sans étapes annoncées. » Je ne sais pas quel était l'objectif de cette phrase ici. Je ne sais pas qui

a rédigé ceci, mais est-ce que vous souhaitiez alerter sur deux points, que ce n'était pas terminé et qu'il n'y avait pas d'étapes ?

Nigel, je vois que vous avez la main levée.

ROYAUME-UNI : Merci Manal.

Oui, cela dépend de la personne qui a rédigé ceci. Mais je pense qu'« observer avec préoccupations », c'est plus fort parce que c'est en fait l'essence de cette observation.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faut enlever le mot « and » sauf si on veut défendre deux points.

Je vois que Chris a la main levée.

ROYAUME-UNI : Oui, merci Manal.

Je suis d'accord avec Nigel. Je crois qu'« observer avec préoccupations », cela accentue un petit peu l'idée et c'était l'intention. Et en fait, ce qui s'est passé, c'est que nous avons demandé un calendrier, nous avons demandé à ce que les choses soient faites aussi rapidement que possible. Mais effectivement, on peut enlever le mot « and », il n'est pas nécessaire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Chris.

Donc « Le GAC observe avec une certaine inquiétude que l'IRT phase 1 se poursuive sans emploi du temps publié et sans étapes. »

Y a-t-il d'autres choses, un nouveau texte, une nouvelle section peut-être ? Je vérifie si nous pouvons continuer un petit peu après l'emploi du temps prévu, je vérifie avec mes collègues également. Est-ce que vous êtes d'accord pour rester un petit peu après l'heure qui était prévue ? Parce qu'il ne nous reste plus que quatre minutes normalement, mais nous avons encore plusieurs choses à finaliser, si cela vous va.

Brian, je vois que vous avez la main levée. C'est peut-être autre chose, mais allez-y quand même.

BRIAN BECKHAM : Merci Manal.

Puisque vous avez posé la question des nouveaux textes éventuellement, pendant qu'un certain travail est effectué sur d'autres sujets, j'ai inséré ce texte sur les identificateurs des OIG. Je suis désolé pour ce timing, mais nous avons travaillé hors ligne avec d'autres fuseaux horaires avec des OIG qui ne sont pas présentes à la réunion d'aujourd'hui. Donc désolé, c'est un petit peu tard pour envoyer tout cela, mais c'est un texte sur lequel nous nous sommes mis d'accord, donc j'espère que vous serez d'accord. C'est simplement

pour rappeler un petit peu l'état des choses comme nous en avons parlé lors de la réunion de lundi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Et cela, c'est dans la partie suivi, c'est cela, par rapport aux avis précédents du GAC ?

BRIAN BECKHAM : Oui, tout à fait.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors c'est quel avis sur lequel nous revenons ? Je vais lire : « Si le GAC accueille la nouvelle piste de travail de la GNSO sur les droits curatifs, il note certaines questions par rapport à une charte trop étroite et entre temps, il souhaite rappeler l'avis du GAC et l'accord de l'ICANN sur un moratorium pour les nouvelles réserves des acronymes des OIG. »

Est-ce qu'on pourrait utiliser l'ancienne formulation ? Est-ce que c'est nouveau ? Qu'en pensez-vous ? Rob, vous avez la main levée.

ROBERT HOGGARTH : Oui Manal, merci.

J'imagine que les collègues ont encore un peu d'énergie, j'espère, pour ceux qui sont dans votre fuseau horaire. Mais le personnel d'interprétation et le personnel de soutien sont d'accord pour rester avec nous pendant encore 30 minutes, donc vous avez un peu de

souplesse ce soir. Et je vous rappelle que vous avez encore deux bonnes heures demain.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Rob et merci aux personnel de soutien et aux interprètes. J'espère que nous n'utiliserons pas les 30 minutes, mais c'est tout à fait utile d'avoir un petit peu de souplesse pour terminer.

Donc je reviens aux OIG, aux identificateurs. Je lis dans le chat, Nigel dit : « Avec la bonne référence, c'est un bon texte. » Je vois qu'il y en a qui sont d'accord, Jorge. Le texte, ça va, mais je pense qu'on nous demandera quel est l'avis que nous répétons. C'est enregistré dans le système, donc je me dis, du point de vue de la machine, il faudrait qu'il y ait une référence précise à un avis précédent. Il serait bon de pouvoir le trouver et d'y faire référence.

BRIAN BECKHAM : Merci.

Désolé de prendre la parole comme ça, mais j'ai un document avec un avis et le communiqué, tout ceci compilé pour cette question, mais je crois que c'était Johannesburg et Panama. Je n'ai pas mon document sous les yeux, mais il me semble que c'était Johannesburg et Panama. Et peut-être que pendant la nuit, je pourrais confirmer que c'est effectivement le cas.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Parfait, merci beaucoup Brian.

Revenons un peu en arrière pour voir où il nous manquait du texte et pour quelles parties il y a des équipes qui travaillent à la rédaction juste pour que le GAC en soit au courant d'ici demain matin. Il nous manque du texte dans la section séries ultérieures de nouveaux gTLD, dans la partie de l'avis de consensus du GAC. Normalement, ce devait être présenté par les États-Unis ou je me trompe ? Pardon, Susan.

ÉTATS-UNIS :

Merci madame la présidente.

Au sujet des séries ultérieures, le principal pour nous était de prendre note du besoin d'évaluer les coûts et les bénéfices et ce, avant une deuxième série. Or, suite à un examen des informations envoyées par Fabien au sujet des communiqués d'Helsinki et de Kobe, il pourrait être le cas que ce soit un avis de suivi. Et par conséquent, nous allons considérer la possibilité d'ajouter du texte dans cette mesure dans la troisième puce dans l'avis de consensus. Je sais que vous pourrez peut-être vouloir que cela se fasse immédiatement. Je vais présenter ce texte maintenant et s'il ne fait pas l'objet d'un accord du GAC, nous serions prêts à ce que la troisième puce soit déplacée à la partie du texte sur les SubPro si c'est ce que vous voulez.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Susan.

J'essaie de voir un peu sur le chat quels étaient les autres commentaires. Et Fabien, vous levez la main.

FABIEN BETREMIEUX : Merci Manal.

Oui, c'était juste pour confirmer que nous allons donc supprimer les références dans la partie de l'avis et nous allons ajouter ce texte dans la partie « Suivi des avis précédents » sous l'entête qui porte ce même texte ? C'est pour confirmer. Est-ce que c'est le cas ?

ÉTATS-UNIS : Oui, tout à fait. Merci Fabien.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Et je vois également que sur le chat, Nigel de l'Union des télécommunications des Caraïbes dit au sujet de la section 3 sur les groupes de travail du GAC : « J'ai ajouté un commentaire avec un texte soumis à la considération du PSWG : Le GAC a reçu une présentation informative d'un panel d'experts sur le DNS sur HTTPS, DoH, qui mettait en avant les avantages au niveau de la sécurité et de la vie privée. Certains membres du GAC ont toutefois noté des applications potentielles pour la politique publique de l'utilisation de cette technologie. Par conséquent, le GAC a pour intention de continuer à faire le suivi des nouvelles technologies restant toujours conscient de l'intérêt public. » Et cela continue. Merci Nigel. Je pense que le texte est bien reçu et qu'il suit les mêmes lignes que ce qui était dit auparavant. Merci pour cette suggestion.

Brian a confirmé également que c'était à la réunion ICANN62 au Panama et il a collé l'avis pertinent sur le chat, et ICANN59 de Johannesburg. Merci pour ces références.

Pourrait-on revenir au tout début pour faire une lecture avant de partir? Nous allons tout lire demain, bien sûr, mais l'idée est d'identifier quelles sont les parties qui nous manquent maintenant. Je pense que là, on est prêt, on défile pour avancer aux activités avec les autres unités constitutives. Je lis le texte en rouge. Est-ce qu'il reste des questions à résoudre? Non, c'est bon?

FABIEN BETREMIEUX : Si vous me permettez Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Nous avons ici signalé qu'il se pourrait qu'il soit nécessaire d'apporter des modifications au texte qui est surligné ici. Certaines questions supplémentaires qui n'ont pas été discutées lors de la réunion ont été présentées au Conseil d'Administration par écrit. C'est en fait pour rappel pour pas que l'on oublie qu'il faut montrer que nous avons envoyé des questions et des sujets au Conseil d'Administration qui n'ont pas été abordés lors de la réunion conjointe.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors je vérifie avec le reste de l'assemblée. Est-ce que cela devrait faire partie du texte ou pas ? Nous allons revenir dessus par la suite et d'ailleurs, cela apparaît ailleurs. Mais est-ce que vous considérez que ce texte est nécessaire ? Et si oui, êtes-vous d'accord avec cette formulation qui apparaît à l'écran ?

Y a-t-il des désaccords pour que la phrase soit supprimée ? Royaume-Uni : « Je pense qu'elle est utile. » Merci le Royaume-Uni. S'il n'y a pas d'objection, à ce moment-là, je pense qu'on pourrait la garder et supprimer ce qui est surligné en jaune,

Alors réunion conjointe avec l'ALAC, nous avons l'ordre du jour ; réunion avec la GNSO, également ordre du jour ; réunion intercommunautaire, c'est une séance de demain. Membres du GAC d'accord pour que les nouveaux membres apparaissent. Dirigeants du GAC très direct au sujet des termes, des mandats, des présidents, vice-présidents sortants et entrants, etc. Groupes de travail du GAC, il nous manque toujours un texte du PSWG, non ? Oui, d'accord. Et au sujet des droits de l'homme, au GAC, on a déjà lu le texte qui était approuvé, n'est-ce pas ?

FABIEN BETREMIEUX : C'est exact Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc on défile. Questions opérationnelles, y a-t-il des controverses par rapport aux questions opérationnelles ? Introduction d'un processus de rédaction du communiqué modifié pour l'ICANN70, développement

d'un nouveau radar d'actions et de décisions du GAC comme outil pour aider à identifier et à faire le suivi, retrait de deux groupes de travail du GAC. Donc cela reflète les sujets je pense parfaitement.

Pour ce qui est des questions d'intérêt pour le GAC, on était d'accord pour le texte sur l'utilisation malveillante du DNS, n'est-ce pas ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, exact.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Engagement d'intérêt public, c'était accordé également.

Mécanismes de protection des droits, également accordé.

FABIEN BETREMIEUX : Oui, tout à fait, c'était également accordé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord. Et procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD à l'exception de... Oui, Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Ce n'était pas pour vous interrompre, je veux dire qu'il reste ici une phrase qui est surlignée si on défile un tout petit peu.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, c’est ce que j’allais dire, à l’exception de cette phrase qui porte sur l’utilisation malveillante du DNS, tout le reste avait été accordé – c’était ce que j’étais en train de dire.

Alors en attente du texte du PSWG, il y avait des sujets d’intérêt pour le GAC liés aux procédures pour des séries ultérieures et à l’utilisation malveillante du DNS.

Fabien, vous levez la main.

FABIEN BETREMIEUX : Oui, désolée.

Je voulais également attirer votre attention sur deux autres points qui pourraient peut-être mériter une discussion. Les titres du point 5 sous les sujets d’importance pour le GAC, cette entête en réalité n’était pas censée être une entête. Le sujet était suggéré, mais le titre reste à confirmer et il en est de même pour l’entête 1. On a ici également un titre qui était censé être un aide-mémoire pour transmettre l’idée, mais ce n’était pas un titre confirmé comme tel.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc on a deux titres concernant les données d’enregistrement de domaines qui doivent être définis. Merci de les avoir surlignés.

Et je pense rien d’autre sur les sujets d’importance pour le GAC, n’est-ce pas Fabien ? Donc on continue à avancer.

Partie 5, avis de consensus du GAC, on a ce titre qu'il reste à définir.

Le texte qui suit, on avance, suivi des avis précédents du GAC et il faut que l'on travaille un peu plus sur cette partie, n'est-ce pas ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, tout à fait Manal. On n'a pas discuté de la version finale de ce texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'accord.

Je suis sûre que vous êtes très fatigués et il nous reste deux séances consacrées au communiqué demain. Je serai peut-être obligée de manquer la première séance. J'espère que mes collègues de l'équipe de direction du GAC pourront me remplacer dans la matinée. Si le communiqué n'est toujours pas fini dans la matinée, il nous restera la dernière séance de la journée. Mais j'espère qu'on sera en mesure de conclure le travail de rédaction du communiqué lors de la première séance.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, nous n'avons plus de son.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]